



Fiche de Données de Sécurité
préparé à l'ONU SGH Révision 3.

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1	Identificateur de produit	300PS1NL		
	Nom du produit:	PLASITE THINNER #201	Date de Révision:	04/19/2017
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Diluent pour peintures industrielles - Usage industriel	Remplace:	Nouvelle FDS
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Fabricant:	Carboline Company 2150 Schuetz Road St. Louis, MO USA 63146		
		Informations Réglementaire / Techniques Contact Carboline Technical Services at 1-800-848-4645		
	Fiche de données de sécurité préparée par:	Alotta, Vicki - ehs@stoncor.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US) CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.) HEALTH - Pittsburgh Poison Control 1-412-681-6669		

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4
 Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4
 Irritation oculaire, catégorie 2
 Liquide inflammable, catégorie 2
 STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI
 Irritant pour la peau, catégorie 2

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

methyl propylcetone, 4-méthylpentane-2-one

Déclarations de danger du GHS

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

GHS PRECAUTION PHRASES

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P235	Tenir au frais.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>%</u>
107-87-9	methyl propylcetone	75-100
64-17-5	éthanol	10-25
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	2.5-10

67-63-0 propane-2-ol

1.0-2.5

<u>No.-CAS</u>	<u>Symboles GHS</u>	<u>Déclarations de danger du GHS</u>	<u>Facteurs M</u>
107-87-9	GHS02-GHS07	H225-302-315-319-335	0
64-17-5	GHS02	H225	0
108-10-1	GHS02-GHS07	H225-319-332-335	0
67-63-0	GHS02-GHS07	H225-319-336	0

Information supplémentaire: Le texte des états de danger GHS indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Di oxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent s'éloigner du lieu de travail avant de s'enflammer/avant un retour de flamme vers la source des vapeurs. Veiller à une ventilation adéquate. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Porter des chaussures avec semelles conductrices.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Inflammable.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Enlever toute source d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures recommandés pour la manipulation: Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles. Se laver à fond après manipulation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.

Mesures de protection et d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

CONDITIONS A EVITER: Chaleur, flammes et étincelles.

Conditions de stockage: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil direct.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

(US)

<u>Nom</u>	<u>%</u>	<u>ACGIH TLV- TWA</u>	<u>ACGIH TLV- STEL</u>	<u>OSHA PEL- TWA</u>	<u>OSHA PEL- CEILING</u>	<u>OEL Note</u>
methyl propylcetone	75-100	200 ppm	150 ppm	700 MGM3	NE	
éthanol	10-25	1000 ppm	1000 ppm	1900 MGM3	N/E	
4-méthylpentane-2-one	2.5-10	20 ppm	75 ppm	205 MGM3	N/E	
propane-2-ol	1.0-2.5	200 ppm	400 ppm	980 MGM3	N/E	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et

mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Vêtement léger de protection

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide Clair
Etat Physique	Liquide
Odeur	Inconnu
Seuil d'odeur	NON DETERMINE
pH	NON DETERMINE
Point de fusion / point de congélation	NON DETERMINE
Point / intervalle d'ébullition (° C)	149 F (65 C) - 243 F (117 C)
Point éclair, (°C)	7
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz)	NON DETERMINE
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	1.2 - 19.0
Pression de vapeur, mmHg	27.8
Densité de vapeur	PLUS LOURD QUE L'AIR
Densité relative	NON DETERMINE
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Modere
Coefficient de partage: n-octanol/water	NON DETERMINE
Température d'auto-inflammation (°C)	NON DETERMINE
Température de décomposition (°C)	NON DETERMINE
Viscosité	NON DETERMINE
Propriétés explosives	NON DETERMINE
Propriétés oxydantes	NON DETERMINE

9.2 Autres informations

Contenu en COV g/l:	799
Densité (g/cm³)	0.807

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 CONDITIONS A EVITER

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: n/d

Inhalation LC50: n/d

Irritation: Inconnu

Corrosivité: Inconnu

Sensibilisation: Inconnu

Toxicité à doses répétées: Inconnu

Cancérogénicité: Inconnu

Mutagénicité: Inconnu

Toxicité pour la reproduction: Inconnu

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
107-87-9	methyl propylcetone	Not Available		Not Available
64-17-5	éthanol	7060 mg/kg, oral, rat		20000 ppm/10 hrs, rat, inhalation
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	2000 mg/kg, oral, rat	2000 mg/kg, dermal, rat	5000 ppm/ 1 hr, Inh, rat
67-63-0	propane-2-ol	4720 mg/kg rat, oral	12800 mg/kg, dermal, rabbit	22500 ppm/8hrs rat, inhalation

Information supplémentaire:

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48hr (Daphnia):	Inconnu
IC50 72hr (algues):	Inconnu
LC50 96hr (poisson):	Inconnu

12.2 Persistance et dégradabilité: Inconnu

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Inconnu

12.4 Mobilité dans le sol: Inconnu

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Inconnu

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
107-87-9	methyl propylcetone	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
64-17-5	éthanol	2 mg/l (Daphnia Magna)	Aucune information.	42 mg/l (fish)
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	200 mg/l (Daphnia magna)	Aucune information.	179 mg/l (Zebra fish)
67-63-0	propane-2-ol	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives aux transports

14.1	Numéro UN	UN 1263
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Paint Related Material
	Nom technique	S.O.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
	Danger secondaire d'expédition	S.O.
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'Environnement	Inconnu
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Inconnu
	No EmS:	F-E, S-E
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Inconnu

15. Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

U.S. Règlements d'état : Comme suit -

CERCLA - CATÉGORIE DE RISQUE DE SARA

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

RISQUE D'INCENDIE, Danger aiguë pour la santé, RISQUE DE SANTE CHRONIQUE

SECTION 313 DU SARA:

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
methyl propylcetone	107-87-9
4-méthylpentane-2-one	108-10-1
propane-2-ol	67-63-0

TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT:

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée par l'article 12(B) de la loi TSCA.

U.S. Règlements d'état : Comme suit -

Right-to-know NEW JERSEY:

Les matériaux suivants sont non-hazardous, mais sont parmi les cinq composants principaux dans ce produit.

Aucun composant du NJ Right-to-Know existent dans ce produit

Right-to-know PENNSYLVANIA

Ce produit contient les ingrédients inoffensifs indiqués ci-dessous dont la teneur dépasse 3 % :

Aucun composant du PA Right-to-Know existent dans ce produit

PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:

Avertissement : Les ingrédients suivants actuels dans le produit sont connus à l'état de la Californie pour causer le Cancer :

Nom Chimique**No.-CAS**

4-méthylpentane-2-one

108-10-1

Avertissement : Les ingrédients suivants actuels dans le produit sont connus à l'état de la Californie pour causer des défauts de naissance, ou à d'autres risques reproducteurs.

Nom Chimique**No.-CAS**4-méthylpentane-2-one
méthanol108-10-1
67-56-1**Règlements internationaux : Comme suit -***** DSL CANADIEN:**

Aucune information.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

MOTIF DE LA RÉVISION

Aucune information.

Les informations et recommandations que contiennent ce document sont présumées correctes et présentent la meilleure information disponible actuellement. Mais Carboline ne garantit pas que les informations et recommandations présentées dans cette fiche soient absolument corrects et suffisantes. Carboline ne peut pas assurer que toutes les mesures de sécurité sont contenues dans ce document, ni que d'autres mesures ne peuvent pas être prises dans des circonstances qui varient.